

POURQUOI CETTE FICHE ?

Cette fiche recense les **points de vigilance** à connaître pour des travaux d'**isolation des rampants de toiture**. Les informations et/ou conseils sont neutres et fournis de manière gratuite. Ils sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments que vous avez présentés ou demandés. Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et conseils donnés par un(e) **Conseiller(ère) France Rénov'** relèvent de votre seule responsabilité. La responsabilité du/de la Conseiller(ère) France Rénov' et de la structure accueillant l'Espace Conseil France Rénov' ne pourra en aucun cas être recherchée.

Vous pouvez remettre cette synthèse aux professionnels que vous allez solliciter (bureaux d'études, artisans...), afin qu'ils réalisent une analyse adaptée à vos souhaits ou qu'ils vous fournissent des devis correspondants à vos attentes.

RECOMMANDATIONS

- Consulter 2 ou 3 entreprises
- Recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est indispensable pour l'obtention des aides : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>
- Demander les références des artisans en leur faisant préciser leurs agréments et des informations sur les installations qu'ils ont déjà réalisées (photos, fiches techniques).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TECHNIQUES COURANTES

Les rampants peuvent être isolés par l'intérieur de plusieurs façons : en installant des rouleaux ou panneaux semi-rigides ou en insufflant des isolants en vrac par exemple.

Sur ossature bois



Source : Guide RAGE - ADEME

Sur ossature métallique



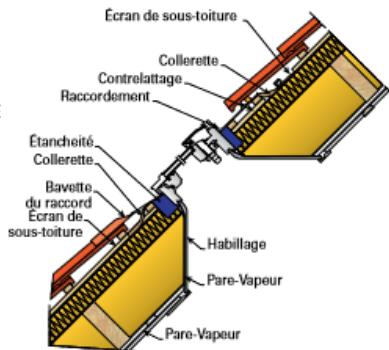
Source : Guide RAGE - ADEME

POINTS DE VIGILANCE

Jonction fenêtre de toit

Assurer la continuité de l'étanchéité à l'air et de l'isolation jusqu'au châssis afin de traiter les ponts thermiques.

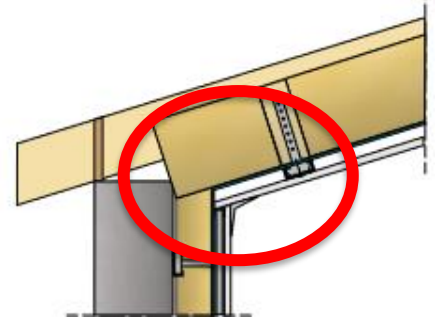
Source :
Guide RAGE - ADEME



Jonction toiture/mur

Assurer la continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air avec une membrane frein vapeur hygro variable.

Source :
Guide RAGE - ADEME



Jonction rampants/pieds droits

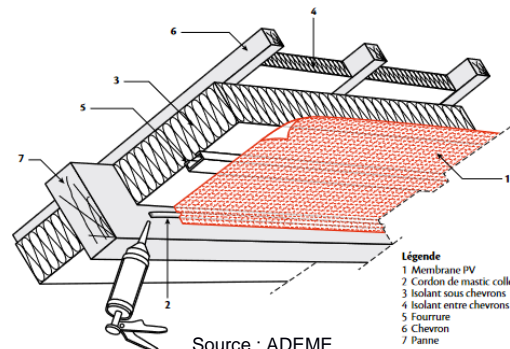
Dans le cadre d'un aménagement de combles avec faux-plafonds et greniers latéraux (pieds de rampants), veiller à la continuité de l'isolant en retour de plancher.



Source : Guide RAGE - ADEME

Membrane frein vapeur

Membrane frein-vapeur (hygro variable) et d'étanchéité à l'air obligatoire. Située au contact de l'isolation et sous la finition (plâtre) elle ne doit pas être altérée par le passage des réseaux divers.



Source : ADEME

Pose en l'absence d'écran de sous toiture HPV

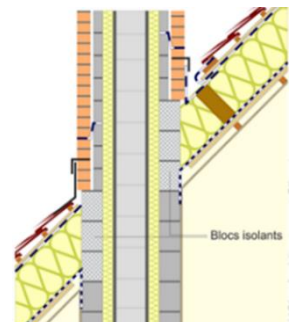
Si la toiture n'est pas équipée d'un écran HPV (Hautement Perméable à la Vapeur d'eau), il est impératif de laisser une lame d'air entre l'isolant et la toiture.



Source : Guide Isolation Toiture – Villeneuve d'Ascq

Distance de sécurité du conduit de fumées

Continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air avec isolant coupe-feu.



Source : ADEME

INDICATEURS DE COMPARAISON

Résistance thermique (R) en m ² .K/W	C'est la capacité d'un matériau, pour une épaisseur donnée, à s'opposer au passage d'un flux de chaleur. Plus R est grand, plus le matériau est isolant.
Le confort d'hiver	Il est lié à la résistance thermique et à l'étanchéité à l'air. En rampants de toiture, il est recommandé un R minimum de 6 m ² .K/W (conseillé R ≥ 7 m ² .K/W).
Le confort d'été	En complément des caractéristiques du confort d'hiver, il faut choisir des matériaux à forte densité et épaisseur pour assurer un confort d'été optimal. On retrouve notamment ces spécificités dans les isolants biosourcés (laine végétale de bois ou chanvre, ouate de cellulose...).
Densité de l'isolant en kg/m ³	Plus l'isolant est dense, moins il est sensible au tassement et meilleur est le confort d'été.
Le déphasage thermique en heures	Il correspond au temps que la chaleur met à traverser un matériau pour entrer à l'intérieur d'un logement. Plus il est important et meilleur est le confort d'été.
La membrane d'étanchéité à l'air	Elle est plus ou moins fermée à la diffusion de la vapeur d'eau, on l'appelle alors frein(e)-vapeur ou pare-vapeur selon sa résistance à l'humidité relative. Les membranes dites « hygro-variables » permettent une meilleure protection contre la condensation. En hiver, ses cellules se ferment à la diffusion de la vapeur d'eau et protègent l'isolation contre la pénétration d'humidité venant du logement. En été, elles s'ouvrent à la diffusion afin de garantir un séchage optimal des supports.

CRITÈRES TECHNIQUES POUR LES AIDES FINANCIÈRES

Les **principaux critères** à respecter pour bénéficier d'aides financières pour **l'isolation des rampants de toiture** sont :

- Résistance thermique additionnelle de l'isolant **R ≥ 6 m² K/W**
- Matériaux certifiés **ACERMI** ou équivalent.



Pour connaître l'ensemble des **critères techniques obligatoires** pour bénéficier des aides financières, renseignez-vous auprès de votre **conseiller(ère) France Rénov'**.

Vous pourrez lui adresser des **devis de travaux** pour **analyse** et vérification de ces critères.

Un guide des aides nationales est également disponible sur le site <https://france-renov.gouv.fr>

COMMENTAIRES / REMARQUES



À tout moment, n'hésitez pas à contacter votre conseiller(ère) France Rénov' !

Toutes les images sont issues des guides ADEME, de la photothèque ou du site « Rénov'ACT », libre de droit, sauf indications contraires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE, vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès à vos données personnelles, vous pouvez demander leur rectification, leur effacement ou une limitation du traitement vous concernant dans certains cas précis. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant, sauf lorsque le traitement répond à une obligation légale ou lorsque ce droit d'opposition a été écarté par une disposition expresse de l'acte autorisant le traitement. Vous pouvez également demander la portabilité de vos données, pour des motifs légitimes et dans les conditions fixées par la loi.